



Devenir tuteur et éloignement géographique ?

Par ubibene

Bonjour

je lance une démarche de protection (tutelle) pour mon père âgé : j'habite en région parisienne, il habite en outre-mer à plusieurs milliers de kilomètres.

Dans ces conditions , être son tuteur est-il possible, difficile ou quasiment impossible ?

Je suis fils unique, si la tutelle est accordée à un professionnel, comment néanmoins "rester dans la boucle" ? Existe-t-il une notion de co-tuteur ? J'ai cru comprendre qu'il arrive que le tuteur ne réponde pas aux sollicitations du tuteur subrogé.

Merci de vos réponses

Par TUT03

Bonjour

il me parait difficile sur le plan humain d'exercer une tutelle à distance

il existe la cotutelle où une personne est tutelle aux biens (comptes bancaires notamment) et l'autre est tutelle à la personne mais il faut une bonne entente et une grande confiance envers le tuteur à la personne si vous êtes tuteur aux biens, tout dépend de votre niveau de préoccupation

quant au subrogé, il a pour rôle de contrôler les comptes du tuteur et de le seconder pour les décisions importantes , le subrogé est toujours un professionnel en principe, partant du principe qu'un particulier n'est pas habilité, ni compétent pour contrôler le travail d'un professionnel, auquel cas il exerce directement la mesure